

Investir.fr

Exclusif A l'Afer, la médiation mise à mal

22/10/10 à 16H19

La médiation entre l'Afer et ses fondateurs, annoncée en juin dernier par Gérard Berkerman, le président de l'Afer, semble avoir du plomb dans l'aile. Destinée à récupérer la somme de 92 millions qui a été confisquée par la justice à Gérard Athias et André Le Saux pour la reverser aux adhérents mais jamais récupérée, elle aurait dû démarrer dans les prochains jours.

Cependant, selon nos informations, le protocole de médiation mis au point par les différentes parties et soumis par Gérard Berkerman à son conseil aurait été rejeté par les administrateurs de l'Afer. C'est la rémunération des trois médiateurs qui aurait fait échouer ce projet : il serait prévu de leur verser 300.000 euros à titre de forfait, plus 1,8 million d'euros TTC si la transaction est acceptée des deux bords, soit au total plus 2 % des montants en jeu.

Cette somme serait venue en déduction des indemnités revenant aux quelque 360.000 adhérents concernés potentiellement par une indemnisation. Plus de 2 millions pour trois personnes d'un côté ; 90 millions pour 360.000 adhérents : l'équation est pour le moins étonnante, d'autant qu'une telle mission devrait être bouclée en trois mois, selon le projet de protocole.

Le président de l'Afer va donc vraisemblablement devoir se remettre à l'ouvrage pour proposer de nouvelles solutions. La médiation aurait l'avantage de simplifier les démarches des adhérents pour réparer le préjudice qui a été défini lors du procès en appel et confirmé en cassation en décembre dernier. Cependant, la médiation ne pourrait porter au maximum que sur la somme confisquée de 92 millions, alors que différentes parties, dont Gérard Berkerman, estiment que le montant total du préjudice actualisé pourrait aller jusqu'à 240 millions.

C'est ce qui a conduit l'association SOS Principes Afer, à l'origine des poursuites contre les dirigeants, à lancer de nouvelles procédures visant notamment Aviva, l'assureur du contrat.

Eric Leroux